



AVIS PUBLIC **Entrée en vigueur – Règlement #791**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :


Lors d'une séance du conseil tenue le 20 avril 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damien a adopté le règlement numéro 791 intitulé : Travaux de réfection sur le chemin Beauparlant Est.

Ce règlement décrète un emprunt de 569 240\$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, sous mode de tarification.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 juillet 2021 et est entré en vigueur le jour même.

Copie de ce règlement peut être obtenue à la mairie, 6850 chemin Montauban, durant les heures d'ouverture et être consulté sur le site internet à www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 29 juillet 2021.



Eric Gélinas M. ATDR
Directeur général